REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

SPECE TRANSPORT N	PSASSA (1997年) (1997年) (1997年) (1997年)	
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19

Séance du 05 décembre 2022 L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

<u>Présents</u>: S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, V. BERGES, H. BERNADET, C. BOISSIERE, F. COUDURE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents excusés: S. BAUDY (pouvoir à T. GADOU), L. PEDARRIEU (pouvoir à F. GOMMY), M. TIRCAZES (pouvoir à F. COUDURE),

N°2022/62

Jacques Poublan a été élu secrétaire de séance.

LOCATION EXCEPTIONNELLE SALLE DE SPORT

Le Maire expose à l'assemblée qu'un administré a fait une demande pour louer la salle de sport de manière exceptionnelle au mois d'octobre 2022.

Après avis de la commission « vie associatives », le Maire propose de fixer le prix de la location à

450€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

FIXE le montant de la location de la salle de sport de manière exceptionnelle à 450€

Suffrages exprimés: 19

Pour: 19

Fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 081/212012

ID: 064-216403998-20221208-2022_62-DE

Le Maire

Stéphane BONNASSIOLLE.

